

21.10.2015 – 15:46 Uhr

Loi sur les jeux d'argent encore améliorable

Berne (ots) -

La branche des casinos salue d'une manière générale le message adopté ce jour par le Conseil fédéral sur la loi sur les jeux d'argent. Le projet de loi a été amélioré dans son ensemble par rapport au projet présenté pour la consultation. Mais il nécessite encore certaines améliorations : l'offre de jeu doit être élargie, les dispositions pour le jeu en ligne doivent entrer en vigueur au plus vite et le jeu illégal doit pouvoir être combattu de manière efficace.

Ces dernières années, les maisons de jeu suisses subissent une forte pression. Les chiffres d'affaire ont baissé de manière continue de 30% depuis 2007 et cette tendance se poursuit. Les maisons de jeu suisses perdent des parts de marché de plus de 300 millions de francs par an au profit des casinos étrangers sur Internet, des clubs de jeux illégaux en Suisse et des salles de jeux près de la frontière, à l'étranger. En conséquence, les chiffres d'affaire des casinos chutent, et avec, les précieuses redevances prélevées au profit de l'AVS et des cantons. Dans le même temps, l'économie suisse perd des emplois qualifiés. Du fait de cet exode, les concepts de préventions spécifiques à la Suisse faisant partie des plus sévères au monde ainsi que les exclusions des jeux et la protection de la jeunesse sont contournés.

La nouvelle loi sur les jeux d'argent doit tenir compte de ces évolutions et créer des conditions-cadres compétitives pour les maisons de jeu suisses. Les Suissesses et les Suisses doivent jouer dans les casinos suisses, à la fois sûrs et surveillés, et non chez des prestataires étrangers ou non contrôlés. C'est seulement de cette manière que les mesures de préventions suisses pourront être appliquées et les revenus et impôts rester en Suisse.

Actuellement, l'offre de jeu des casinos suisses est fortement limitée. Ils ne peuvent proposer aucun jeu en ligne. Le projet de loi va ici dans la bonne direction : l'interdiction des jeux en ligne est levée et les jeux des casinos sont définis comme des jeux auxquels peuvent participer un nombre restreint de personnes (de 1 à 1000 participants par jeu).

Toutefois, les maisons de jeux ne peuvent à l'avenir toujours pas proposer la totalité des jeux autorisés en Suisse. Elles n'ont en particulier pas le droit d'exploiter des jeux d'adresse ni de vendre des produits de loterie ou des paris sportifs au nom des sociétés de loteries (ceux-ci sont pourtant disponibles à chaque kiosque). Cela n'est pas compréhensible étant donné que les casinos sont soumis aux directives de protection sociale les plus rigoureuses.

Il est prévu que l'interdiction des jeux en ligne ne soit levée qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, au plus tôt en 2019. C'est beaucoup trop tard, vu l'activité en ligne en pleine effervescence. En plus, il faut que la lutte contre le jeu illégal puisse avoir lieu de manière conséquente. Le projet ne va à cet effet pas encore assez loin.

Il était prévu, dans le projet de consultation, que toutes les sortes possibles de tournois de jeux d'argent (par ex. les tournois de blackjack) puissent avoir lieu, organisés par des tiers, en dehors des maisons de jeu. Les maisons de jeu suisses saluent le fait que le projet de loi limite désormais cela aux tournois de poker organisés avec des mises et des gains peu élevés et de manière non professionnelle.

La branche des casinos va maintenant examiner avec minutie le projet de loi et s'exprimer ultérieurement de manière détaillée à ce sujet.

Contact:

Christophe Darbellay, président de la Fédération Suisse des Casinos,
tél. 079 292 46 11

Marc Friedrich, directeur de la Fédération Suisse des Casinos,
tél. 079 279 39 62

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003054/100779448> abgerufen werden.